



CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLES

Il a été convenu entre MIM Prod, appelé le producteur
et _____

adresse : _____

représenté par : _____

coordonnées : _____

appelé l'organisateur :

1. Le producteur dispose du droit d'exploitation en France du Spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation : « Concert BlackOut »
2. Le producteur s'engage à venir présenter un concert par le groupe « BlackOut »
 - o le : _____
 - o au lieu dit : _____
 - o ville (et code postal) : _____
 - o Pour une durée de : _____ environ.

Le temps d'installation du matériel est d'environ deux heures (quelques jours avant le spectacle, le régisseur prendra contact par téléphone afin de bien préciser les derniers arrangements techniques, les lieux et heures de rendez-vous).

3. L'organisateur s'engage à verser la somme de : _____ pour achat du spectacle. Cette somme sera remise au représentant de l'association de loi 1901 dite « MIM Prod » à l'issue de la représentation, sous la forme d'un chèque à l'ordre de cette association.

L'organisateur s'engage à assurer l'hébergement et la restauration pour 5 musiciens (hébergement non applicable si distance inférieure à 50 km de Brest, Finistère) ainsi que les frais de route aux taux légal du fisc pour plus de 20000 km/an (non applicable si distance inférieure à 50 km de Brest, Finistère) et des boissons pendant la durée de l'installation et du spectacle. 10 invitations seront mises à disposition par l'organisateur pour le groupe.

L'organisateur :

- prévoit une salle adaptée au spectacle (ou chapiteau), un lieu scénique (minimum 15 m2) et un local pouvant accueillir les musiciens et l'équipe technique. La sonorisation est à prévoir par le soussigné de seconde part (suivant la fiche technique BlackOut ci-jointe) sauf disposition contraire.
- autorise la vente de supports musicaux (CD et autres) ainsi que les produits dérivés par le soussigné de première part.

En cas de vente de boissons durant le spectacle, leur prix ne pourra pas être majoré de plus de 0,5 € TTC par consommation par rapport au prix habituellement pratiqué dans le même lieu.

Au cas où le spectacle s'intégrerait dans une série d'activités se déroulant au même endroit et le même jour, le soussigné de première part devra en être informé préalablement à la signature du contrat (ceci afin de ne pas nuire à la qualité du spectacle et de garantir pour chacun une bonne réussite de l'ensemble).

4. L'organisateur s'engage à respecter la fiche technique (fournis au préalable et remis par le producteur), ou à défaut à en avertir le régisseur responsable. De plus, l'organisateur s'engage à retourner au producteur la feuille de renseignement située en annexe accompagnée du présent contrat tous deux dûment remplis. Le producteur s'engage à fournir la fiche technique au plus tard 15 jours avant le spectacle.
5. Les frais éventuels de droit d'auteurs ou de toutes autres taxes résultant de l'organisation du spectacle sont à la charge de l'organisateur. En cas d'horaires tardifs, l'organisateur prend à sa charge les démarches nécessaires au bon déroulement du spectacle (autorisations....).
6. L'organisateur peut recevoir du matériel publicitaire (30 affiches format A3 + 30 affichettes formats A4). Pour un nombre supérieur, nous consulter.
7. Le spectacle est un spectacle tout public.
8. Clauses particulières : néant
9. L'annulation du spectacle pour des raisons de force majeure ne donne droit à aucune indemnité ou frais d'aucune sorte. L'annulation du spectacle par l'une ou l'autre des parties, en dehors des cas de force majeure, implique pour la partie défaillante le versement à l'autre partie d'une indemnité calculée en fonction des frais engagés.

Fait à : _____
en deux exemplaires, le : _____

Le PRODUCTEUR : MIM Prod

L'ORGANISATEUR : _____

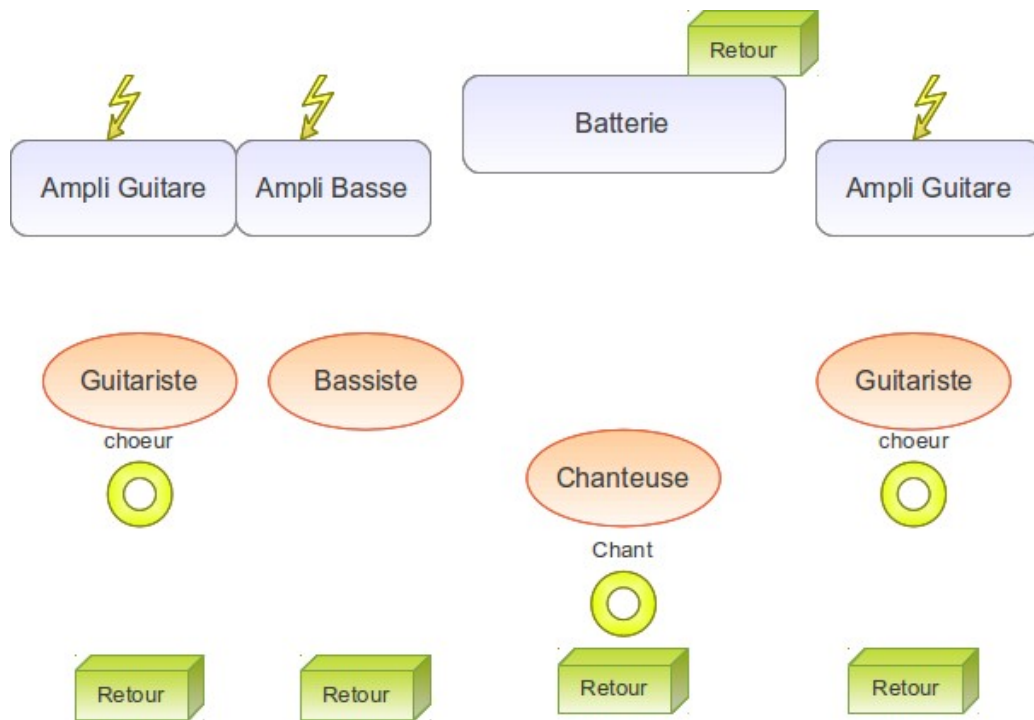
ANNEXE

Lieu : _____
Date : _____
Organisateur : _____
Téléphone : _____
Nom du contact : _____
Mail : _____
Type de sale : Intérieur – Extérieur *
Matériel son : Fourni – non fourni
Régisseur sur place : Oui – Non
Taille de la scène : _____
Heure des balances : _____
Heure des repas : _____
Heure du début du concert de BlackOut : _____
Heure de passage et noms des autres
groupes : _____

Boissons pour les musiciens : _____
Nombre d'entrées BlackOut : _____
Contact BlackOut : MIM Prod : contact@mim-prod.com
06 22 60 62 81
150, rue Georges Lacombe
29200 BREST
Autres informations : _____

* Rayer la mention inutile

FICHE TECHNIQUE



1	Batterie	Grosse Caisse	AKG-D112 / Beta 92
2		Caisse claire	Shure SM57
3		Tom médium et aigu	Shure SM57
4		Tom basse	AKG-D550
5		Charleston	Shure SM57
6		Ambiance Jardin	SE 300
7		Ambiance Cour	SE 300
8		Guitare lead	E 609 / (Direct possible)
9		Guitare rythmique	E 609 / (Direct possible)
10		Basse	E 609 / DI (fournie)
11	Chant	Principal	Shure SM58
12		Chœur 1	Shure SM58
13		Chœur 2	Shure SM58

Note : Cette liste n'est pas exhaustive, les micros mentionnés ci-dessus peuvent être remplacés par des micros équivalents.

Dans la liste, il y a 1 retour par musicien. Il sera à adapter selon la configuration du système.